



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de
la commune de Vernier

du 24 mai 1995

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Vernier du 25 janvier 1995;
vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;
vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des
bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

Il est donné le nom de:

CV-61360 Chemin de Morglas

à l'artère qui partant du n° 49 de la route du Nant-d'Avril aboutit au chemin
Delay.

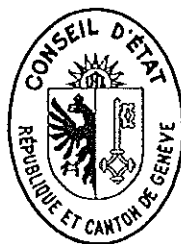
Nom local

Au début du XIXe siècle, il y avait à cet emplacement un lieu-dit Mouille
Goliard. Morglas, utilisé par les Verniolans au commencement de ce siècle
pour désigner ce même lieu pourrait être une déformation de Mouille Goliard.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er septembre 1995.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Serv. L.G.	2 ex.
OCP	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: